

Réunion du 9 janvier 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2012/19 - Fonctionnement des collèges privés - 3127
Dotations de fonctionnement 2012 des collèges privés sous
contrat d'association**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve pour 2012 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat - part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 788 096,75 €
- approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 72 711,80 € au titre de l'ajustement du forfait 2010 - part fonctionnement matériel
- décide de répartir la somme totale de 1 860 808,55 € pour le forfait d'externat - part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1
- approuve pour 2012 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat - part personnel, d'un montant total de 1 803 828,18 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2
- décide de régler ce forfait d'externat - part fonctionnement matériel et part personnel -en trois versements pour l'année 2012, à savoir le premier tiers en janvier 2012, le deuxième tiers en avril 2012 et le dernier tiers en septembre 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120109-64030-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/01/12